



Fiduciaire

Conseil, confiance, proximité

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
ASSE ET BOIRON**

Exercice 2018

**RAPPORT DE L'ORGANE
DE REVISION**



Fiduciaire

Conseil, confiance, proximité

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

A l'attention des membres du Comité de Direction de
l'Association Intercommunale Asse et Boiron

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association Intercommunale Asse et Boiron, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Ces comptes relèvent de la responsabilité du Comité de Direction de l'association alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review* (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une *review* et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

A&A Fiduciaire SA

Annunziata Viret
Expert-réviser agréée
Réviser responsable

Antonio Sisto
Expert-comptable diplômé

Le 19 février 2019

Annexes :

- Analyse succincte des principaux postes du bilan
- Remarques et observations
- Suivi des remarques et observations de l'année précédente
- Etendue des contrôles effectués
- Bilan et compte de fonctionnement

A&A Fiduciaire SA

Chemin du Midi 8, 1260 Nyon
022 365 51 60 / info@fidu-nyon.ch

a) Analyse des principaux postes du Bilan

Nous nous sommes assuré que les soldes du bilan au 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été approuvés, ont bien été reportés au 1^{er} janvier 2018.

Nous avons constaté que le bilan au 31 décembre 2018 et le compte de fonctionnement 2018, reproduits en annexe, concordent avec le Grand-livre.

ACTIF

DISPONIBILITES	<u>2018</u> CHF	<u>2017</u> CHF
9100.001 Caisse Piscine	3,943.10	4,034.00
Le Boursier nous a confirmé que ces fonds se trouvent dans la caisse et dans le distributeur de la piscine. Le solde a été physiquement compté au 31 décembre 2018, par trois personnes.		
9101.001 Postfinance	8,105.82	6,550.24
Solde conforme au relevé du 31 décembre 2018.		
Ce compte est le compte bancaire principal utilisé pour l'exploitation de la piscine.		
9102.001 BCV / K 5191.91.13	280,275.50	149,774.35
Solde conforme au relevé du 31 décembre 2018.		
9102.002 UBS / 574.733.01G	-	40,911.05

Ce compte était utilisé pour les opérations liées aux avances octroyées par l'UBS (intérêts et capital), il a été clôturé le 3 septembre 2018.

DEBITEURS	<u>2018</u>	<u>2017</u>
9111.011 Comptes-courants débiteurs	802,908.70	693,886.49

Le montant ouvert en fin d'année représente la refacturation des charges administratives aux Communes participantes. Les acomptes versés par les Communes sont présentés dans le compte 9206 (voir page 8).

9115 Débiteurs	25,289.50	29,985.14
-----------------------	-----------	-----------

Selon inventaire détaillé préparé par le Boursier.

Locations diverses	1,950.00
Débiteurs –piscine	23,339.50
	25,289.50

Débiteurs –piscine : location des lignes d'eau et vente de billets aux sociétés, ainsi qu'à l'AEE.

9119 Autres créances	82,187.80	8,188.30
-----------------------------	-----------	----------

Cette rubrique est composée des éléments suivants :

Piscine – dégâts toiture	82,162.80
Autres	25.00
	82,187.80

L'AIAB est actuellement en discussion avec l'ECA pour le remboursement des dégâts causés par la tempête du 14 sept. 2017. A ce stade, l'ECA a refusé ce remboursement, mais des négociations sont en cours.

INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	<u>2018</u>	<u>2017</u>
914 Investissements du patrimoine administratif	35,264,298.74	30,572,560.84
9141 Ouvrage génie civil	427,200.00	464,300.00
9143 Bâtiments et constructions	34,799,495.24	30,047,953.34

Le détail des valeurs comptables et fiscales est présenté en page 5.

La valeur d'assurance incendie de l'ensemble des bâtiments s'élève à CHF 57.3 mios (2017 – CHF 49.5 mios).

9147 Marchandises et approvisionnements

Stock de mazout	37,603.50	60,307.50
-----------------	-----------	-----------

PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS

9153 Titres et papiers-valeurs	10,000.00	10,000.00
Action ACP Trélex	10,000.00	

INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF - au 31 décembre 2018

Compte	Objet	Investissement au 01.01.18	Investissements	Amortissements	Solde au 31.12.18
9141 Ouvrages et génie civil					
9141.001	CSBC - Parking	271,000.00	-	19,500.00	251,500.00
9141.002	Piscine – Parking	193,300.00	-	17,600.00	175,700.00
	Total Ouvrages génie civil	464,300.00	-	37,100.00	427,200.00
9143 Bâtiments et constructions					
9143.001	CSBC - Bâtiment A	976,900.00	-	48,800.00	928,100.00
9143.002	CSBC - Bâtiment A+	1,899,100.00	-	94,900.00	1,804,200.00
9143.003	CSBC - Bâtiment B	2,194,100.00	-	109,700.00	2,084,400.00
9143.004	CSBC - Bâtiment C	5,257,500.00	-	262,800.00	4,994,700.00
9143.005	CSBC - Halle de gym simple	940,100.00	-	47,000.00	893,100.00
9143.006	CSBC - Halle de gym double	6,060,100.00	-	299,100.00	5,761,000.00
9143.007	CSBC - Pavillons	1	-	-	1
9143.008	CSBC - Menuiserie bâtiment A	107,300.00	-	107,300.00	-
9143.009	CSBC - Terrain	1,389,700.00	-	69,500.00	1,320,200.00
9143.010	CSBC - Piscine (crédit d'étude 05/2008)	326,600.00	-	13,100.00	313,500.00
9143.011	Piscine (crédit de construction 02/2009)	5,068,000.00	-	192,400.00	4,875,600.00
9143.012	CSBC - Terrain et bâtiment Swisscom	264,000.00	-	11,000.00	253,000.00
9143.013	CSBC - Réaménagement rez bâtiment	113,400.00	-	18,900.00	94,500.00
9143.014	CSBC - Concours d'architecture restaurant scolaire (préavis 04/2013 - CHF 150,000)	84,700.00	-	12,000.00	72,700.00
9143.015	CSBC – Etude restaurant scolaire (préavis 03/15 – CHF 1.02 mio)	1,018,676.74	-	34,076.74	984,600.00
9143.016	CSBC - constr. Restaurant scolaire (préavis 3/16 – CHF 8.9 mios)	3,074,049.10	6,049,604.19	-	9,123,653.29
9143.017	CSBC - Terrain de sport (préavis 02/14 – CHF 1.5 mio)	1,167,600.00	-	86,600.00	1,081,000.00
9143.019	CSBC – Halle gym simple – réfection du toit (préavis 02/17 – CHF 184,680)	106'126.50	42,705.00	61,020.00	87,811.50
9143.020	CSBC – Assainissement de la chaufferie à bois (préavis 05/17 – CHF 121,0000)	-	127,429.45	-	127,429.45
	Total bâtiments et constructions	30,047,953.34	6,219,738.64	1,468,196.74	34,799,495.24

INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF - Estimations fiscales

<u>DESIGNATION</u>	<u>Totale</u>	<u>Surface en m²</u>		<u>Plancher</u>	<u>Valeur fiscale</u>
		<u>Bâtiments</u>	<u>Jardin</u>		
Terrain (parcelle 128 – Crassier)	20,076	4,578	15,498	-	290,000
Bâtiment A				3,495	-
Bâtiment B				3,300	-
Bâtiment C				2,065	-
Salle de gym				2,244	-
Salle Omnisports				1,965	-
Bâtiment Swisscom (bât. 221)				125	-
Piscine (Chésereux)	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Total	20,076	4,578	15,498	13,194	290,000

PASSIF

ENGAGEMENTS COURANTS	<u>2018</u> CHF	<u>2017</u> CHF
9200 Créanciers	112,737.26	141,250.82
<p>Ce compte n'appelle pas de commentaire.</p>		
9206 Comptes courants créanciers	692,005.15	684,183.84
Assoc. Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)	21,649.41	
AFC – TVA	37,883.74	
Communes	632,472.00	
	<u>692,005.15</u>	

Communes : le montant en compte courant correspond aux acomptes payés pour couvrir les charges de l'association. Les montants bruts dus par les Communes sont présentés en page 6 (compte 9111.11)

PASSIFS TRANSITOIRES

9259 Passifs transitoires	81,703.55	56,555.60
Intérêts courus sur emprunts	33,093.00	
Solde envers assurances du personnel	19,387.05	
Autres	29,223.50	
	<u>81,703.55</u>	

EMPRUNTS A MOYEN & LONG TERME

2018
CHF2017
CHF

9221 Emprunts à long terme	35,269,000.00	30,210,500.00
UBS – 3.74% - échéance 08.2018 - montant initial : CHF 10 mios amortissement de CHF 83,500 / trimestre Remboursé le 6 août 2018	-	
Rentes genevoises – 0.02% - échéance 04.2018 - montant initial : CHF 5 mios Remboursé le 3 déc. 2018 (après renouvellements)	-	
Caisse de pension Police genevoise – 0.08% - échéance 05.2019 montant initial : CHF 5.0 mios	5,000,000	
BCV – 0.85% - échéance 07.2019 Montant initial : CHF 4.66 mios amortissement de CHF 180,000 / an	3,940,000	
BCV – 0.85% - échéance 07.2019 montant initial : CHF 2.9 mios amortissement de CHF 100,000 / an	2,500,000	
Caisse de pension Police genevoise – 0.21% - échéance 12.2020 montant initial : CHF 1.0 mios	1,000,000	
BCV – 0.65% - échéance 02.2021 montant initial : CHF 375,000 Amortissement de CHF 16,000 / an	359,000	
BCV – 0.75% - échéance 07.2022 montant initial : CHF 1,540,000 Amortissement de CHF 100,000 / an (dès 06.16)	1,240,000	
Postfinance – 0.65% - échéance 08.2022 montant initial : CHF 5.3 mios amortissement de CHF 400,000 / an	3,900,000	
BCV – 0.45% - échéance 01.2023 montant initial : CHF 5 mios	5,000,000	
Postfinance – 0.55% - échéance 07.2026 montant initial : CHF 1.0 mios amortissement de CHF 35,000 / an	930,000	
BCV – 0.7% - échéance 08.2026 montant initial : CHF 4 mios Amortissement de CHF 200,000 / an	3,950,000	
BCV – 0.85% - échéance 08.2028 montant initial : CHF 4 mios Amortissement de CHF 200,000 / an	3,950,000	
Postfinance – 2.34% - échéance 08.2028 montant initial : CHF 4 mios amortissement de CHF 100,000 / an (dès 2015)	3,500,000	
	35,269,000	

FONDS DE RESERVE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	CHF	CHF
9281 Fonds de renouvellement et de rénovation	319,517.25	421,417.25
Terrain de sports	78,000.00	
Bâtiments AIAB	241,517.25	
Total	<u>319,517.25</u>	

Terrain de sports – Le fonds du sport vaudois a octroyé une subvention de CHF 78,000 liée à l'aménagement d'installations sportives par l'AIAB.

Bâtiments AIAB – Suite à la grêle du 20 juin 2013, l'ECA a versé une indemnité de CHF 343,417.25 en couverture de dégâts aux bâtiments scolaires. Ces dégâts ont été considérés comme ne nécessitant pas de réparation (« dégâts esthétiques »).

Durant l'année, un amortissement supplémentaire de CHF 101,900 a été comptabilisé pour la Menuiserie (compte 9143.008) afin de tenir compte de son degré réel de vétusté. Le même montant a été prélevé du fonds de renouvellement pour en neutraliser l'impact sur les comptes.

9282 Fonds de réserve

	4,060.00	3,780.00
--	----------	----------

Fonds cautions clés CSBC

b) Remarques et observations

Nous n'avons aucune remarque ou observation à signaler.

Nous remercions Monsieur Marc-Henri Berlie, Boursier, pour la parfaite tenue des comptes et des documents qui les accompagnent, ainsi que pour nous avoir fourni tous les documents et renseignements utiles à notre révision.

c) Suivi des remarques ou observations de l'année précédente

Le rapport précédent ne contenait aucune remarque ni observation.

d) Etendue des contrôles effectués

Les 18 et 19 février 2019, conformément à l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives cantonales pour l'organe de révision des comptes communaux, nous avons effectué les contrôles suivants :

- Examen du système de contrôle interne ;
- Vérifications analytiques : dépenses effectives comparées aux dépenses budgétées, comparaison entre le compte d'investissement et la variation au bilan ;
- Vérifications des existants (comptes du bilan) ;
- Vérifications des mouvements : par sondages, vérification des écritures comptables sur la base des pièces justificatives, vérification des imputations, vérification des dépenses et subventions d'investissement ;
- Vérification des évaluations : respect des principes d'amortissement, vérification de l'évaluation de la provision pour pertes sur débiteurs, évaluation des titres, placements, prêts et autres capitaux de dotation ;
- Vérification de la structure et de la présentation des comptes annuels : concordance des totaux des classifications « administrative et par nature », vérification de l'absence de compensation, respect des principes régissant l'établissement régulier des comptes annuels.